

Communiqué de presse du 13 mars 2020

Face à la crise sanitaire : renforcer la solidarité et la protection de la santé des salarié-e-s

Suite aux mesures prises par le Conseil fédéral, et à l'annonce de ce jour du Conseil d'Etat de fermer dès lundi écoles et crèches du Canton, la CGAS rappelle que les travailleurs-euses, la santé, l'emploi et le revenu des travailleurs-euses doivent être protégés, et que la santé publique ne saurait être subordonnée aux intérêts économiques privés.

Alors que la propagation du virus ne cesse de croître et que, proportionnellement à sa population, la Suisse est le deuxième pays d'Europe le plus touché après l'Italie, les syndicats de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) appellent à une mobilisation forte et solidaire, afin de protéger les travailleuses et les travailleurs ainsi que les catégories de la population les plus vulnérables, et de permettre au système sanitaire de prendre en charge les personnes les plus atteintes.

Concernant la fermeture des écoles et des crèches, la CGAS s'interroge sur l'injonction paradoxale consistant à enjoindre les travailleuses et les travailleurs à trouver des solutions de garde alternatives au service public sans par ailleurs ne garantir ni les salaires, ni les emplois, ni la prise en charge financière de ces solutions de garde. Avec le risque, encore une fois, que cette injonction retombe sur le dos des femmes.

Plus généralement, la CGAS appelle à la prise de mesures conséquentes afin de protéger la santé des salarié-e-s, leur emploi et leur revenu, et demande aux autorités :

- D'étudier de manière urgente la suspension de l'activité économique autre que pour les activités essentielles à la population (services de santé, approvisionnement alimentaire, sécurité, infrastructures), et ceci sans licenciements ;
- Que des mesures de protection adéquates des salarié-e-s réalisant ces activités soient ordonnées sans délai et contrôlées par l'Inspection cantonale du travail, de l'organisation des transports du domicile au lieu de travail à l'aménagement des horaires en passant par les mesures d'hygiène et de prévention sur les lieux de travail ;
- Qu'un service minimum de prise en charge des enfants soit assuré, de même que des solutions de garde pour le personnel frontalier ;
- De garantir le droit au salaire et au revenu à tous-tes les salarié-e-s, y compris pour le personnel auxiliaire, intermittent, temporaire ou faux-indépendant et un accès facilité au chômage technique ;
- De garantir les libertés démocratiques, la liberté d'association et d'expression, notamment les droits des travailleuses-euses en matière de consultation et de participation sur les questions en lien avec la santé au travail.

Dans ce contexte inédit, la CGAS attend des autorités qu'elles prennent des mesures courageuses et qui font sens sanitaire, et exige la mise en place d'une task force cantonale tripartite avec la participation des syndicats.

Face aux sirènes opportunistes de la droite nationaliste qui appelle inutilement à fermer les frontières (alors que le virus se propage désormais en Suisse sans plus venir de l'étranger), la CGAS réaffirme encore une fois qu'il faut protéger les salarié-e-s et plus largement la population, pas les frontières.

Alessandro Pelizzari, président de la CGAS : 079 817 29 04

Davide De Filippo, vice-président de la CGAS : 079 707 14 67